

SESSION 2 : INVENTAIRE DES SOURCES D'INFORMATION SUR L'EMPLOI ET LE SECTEUR
NON STRUCTURE

1 - COMPTE RENDU

La première intervention concerne la situation en Côte d'Ivoire, et comporte les remarques suivantes :

- Emploi dans le secteur public : les investigations auprès des ménages sont mal adaptées pour connaître l'emploi dans le secteur public. Les administrations (notamment le Ministère de la Fonction Publique et le Service de la Solde) fournissent des informations divergentes et peu adaptées à l'analyse de l'emploi.

- Le secteur moderne privé et para-public est assez bien connu, que ce soit par les enquêtes auprès des ménages, l'enquête quinquennale de la main d'oeuvre ou les déclarations des entreprises. Il reste toutefois à mettre sur pied une enquête permanente qui permette un suivi conjoncturel.

- Secteur non structuré : une enquête spécifique en 1976 a été présentée par ailleurs. Un dénombrement est actuellement en cours mais, dans l'ensemble, l'information est très pauvre. La diversité et, parfois, la divergence des sources constituent un handicap, et une meilleure collaboration entre services administratifs devrait améliorer nettement cette situation.

Le second intervenant fournit des informations sur le Togo :

- Enquêtes auprès des ménages : trois recensements démographiques successifs sont présentés ; on a abaissé d'une opération à l'autre l'âge à partir duquel on mesure l'activité : 15 ans et plus en 1959, 12 ans et plus en 1970, 4 ans et plus en 1981.

- En plus des enquêtes périodiques sur les entreprises par la Direction de la Statistique, il existe plusieurs enquêtes spécifiques et ponctuelles sur le secteur non structuré à partir de 1969.

Enfin, les sources administratives, et en particulier la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, permettent de cerner précisément les entreprises modernes avec des informations sur l'emploi.

Le troisième intervenant décrit la situation au Maroc et s'attache à faire l'inventaire des fichiers administratifs d'entreprises et établissements. Ces fichiers sont nombreux mais leur exploitation se heurte à une série de problèmes :

* Il n'est pas possible de passer d'une entreprise à ses établissements, aucune connexion n'existe entre ces différents fichiers.

* Il n'y a pas d'identifiant unique et fixe. C'est pourquoi la Direction de la Statistique essaie de mettre au point une immatriculation unique, qui permette des regroupements et comparaisons entre fichiers.

* Les critères d'appartenance au fichier des patentes (le plus important) ne sont pas clairement définis.

* Plusieurs nomenclatures sont utilisées dans les diverses administrations.

2. OBSERVATIONS GENERALES

Les débats qui ont suivi ces communications ont fait ressortir les points suivants :

- Age minimum d'activité : sans prendre parti sur l'âge minimum souhaitable pour mesurer l'activité, les participants estiment qu'il est nécessaire que les pays publient les statistiques d'activité à partir d'un âge commun, quitte à ce que chaque pays publie des statistiques spécifiques pour les plus jeunes. Il serait ainsi possible d'établir des comparaisons internationales sur l'activité.

- Nomenclature : les participants estiment qu'il est nécessaire d'unifier les nomenclatures d'activité et de produits utilisées par les différents services d'un même pays. Des efforts sont actuellement menés en ce sens. Plus généralement, une concertation entre les pays d'une même zone faciliterait progressivement les comparaisons internationales.

- Fichiers : les deux problèmes principaux sont l'articulation de ces fichiers, par l'utilisation d'une immatriculation unique des entreprises, et leur mise à jour. Sur ce point certains ont exprimé l'opportunité, lorsque les fichiers administratifs sont peu fiables, de privilégier les informations provenant d'enquêtes sur le terrain. Un problème demeure qui est celui de la mise à jour permanente d'un répertoire d'entreprises et d'établissements.

- Organisation des services administratifs : une meilleure coordination des services disposant de fichiers et d'informations sur les entreprises et l'emploi est vivement souhaitée par l'ensemble des participants. Il est vivement souhaité que les délais d'accès des Directions de la Statistique aux informations des autres services soient réduits.

- La frontière entre le secteur structuré et le secteur non structuré : ce point a été abordé à l'occasion de l'appartenance ou non d'une entreprise à un fichier. Le critère du nombre d'employés, particulièrement dans les pays où il existe des enquêtes périodiques auprès des entreprises de plus

de dix employés, est contesté par une partie des participants, sans qu'il y ait néanmoins consensus sur ce point. Par ailleurs, la non appartenance à un fichier administratif semble être une des critères discriminants pour caractériser une unité du secteur non structuré.